

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED

SEANCE DU 2 AVRIL 2025 A BENNWIHR

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 17 dont 6 suppléés, plus 2 procurations

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. MEYER Bruno – Ammerschwihr, suppléant de M. REINSTETTEL Patrick
M. BARLIER Jean-Louis – Fréland
M. PERRET Dominique – Katzenthal
Mme SCHWARTZ Martine – Kaysersberg Vignoble
M. BLANCK Michel - Kaysersberg Vignoble
M. GIRARDIN Philippe – Lapoutroie
Mme SCHLUPP Corinne – Le Bonhomme, suppléante de M. PERRIN Frédéric
M. JACQUEY Guy – Orbey
M. MAIRE Rémi - Orbey
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
M. REGNIER Julien – Aubure, suppléant de Mme GAY Marie-Paule
M. DONATH Francis – Bennwihr
Mme ROLLI Gabrielle – Bergheim, suppléante de Mme SCHNEIDER Elisabeth
M. SIEGRIST Gabriel – Hunawihr
M. HIRN Jean-Claude – Illhaeusern
M. HERRSCHER Jean-Michel – Mittelwihr
Mme GONNACHON Sylvie – Ostheim, suppléante de M. KEMPF Bernard
M. BLEGER Philippe – Saint-Hippolyte, suppléant de M. HUBER Claude

Membres excusés :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. REINSTETTEL Patrick - Ammerschwihr
M. RUFFIO Bernard – Labaroche
M. PERRIN Frédéric – Le Bonhomme

Reçu en Préfecture le 05/06/2025

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
 Mme GAY Marie-Paule – Aubure
 M. KLEIM Antoine – Beblenheim, procuration à M. Francis DONATH
 Mme SCHNEIDER Elisabeth – Bergheim
 M. STAMILE Umberto – Guémar
 M. KEMPF Bernard – Ostheim
 Mme RIEG Denise – Rorschwihr, procuration à M. Gabriel SIEGRIST
 M. HUBER Claude – Saint-Hippolyte

Membres absents :

- M. CHRIST Jean-Louis – Ribeauvillé
- M. THUET Pierre-Yves – Ribeauvillé
- M. KLACK Daniel – Riquewihr
- M. SPROLEWITZ Robert – Rodern
- Mme MICHEL-DIEUAIDE Angélique – Thannenkirch
- M. KELLER Christian - Zellenberg

En outre, assistaient également à la séance

- Mme URBAIN Anne – Syndicat mixte du SCoT MVR

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Adoption du compte financier unique 2024
4. Affectation des résultats 2024
5. Bilan des actions réalisées en 2024 et rapport d'activités
6. Programme de travail 2025
7. Adoption du budget primitif 2025
8. RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Mise à jour du dispositif en vigueur concernant les indemnités de mission et de déplacement
9. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
10. Adhésion annuelle au CAUE Alsace et désignation des représentants
11. Informations et divers

Annexes

- *Annexe 1 : Compte financier unique 2024*
- *Annexe 2 : Maquette Compte financier unique 2024*
- *Annexe 3 : Bilan des actions réalisées en 2024*
- *Annexe 4 : Rapport d'activités 2024*
- *Annexe 5 : Programme de travail 2025*
- *Annexe 6 : Budget primitif 2025*
- *Annexe 7 : Maquette Budget primitif 2025*
- *Annexe 8 : RIFSEEP – Annexe 1, indemnités de mission et de déplacement*

La séance a fait l'objet des mesures de publicité

- Convocation des délégués titulaires adressée le 18 mars 2025
- Invitation des délégués suppléants adressée le 18 mars 2025
- Information aux élus communautaires des CC du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg qui ne sont pas délégués au syndicat mixte, et information aux mairies du territoire le 18 mars 2025
- Affichage au siège du syndicat mixte

La séance est placée sous la présidence de M. Gabriel Siegrist, Président du syndicat mixte.
M. Siegrist ouvre la séance à 18h10 et salue les membres présents.

Il excuse M. REINSTETTEL Patrick, M. RUFFIO Bernard, M. PERRIN Frédéric, Mme GAY Marie-Paule, M. KLEIM Antoine, Mme SCHNEIDER Elisabeth, M. STAMILE Umberto, M. KEMPF Bernard, Mme RIEG Denise et M. HUBER Claude.

Des délégués suppléant se sont également excusés : M. CARRE Philippe, M. BANGRATZ Bernard, M. GIULIANO Robert.

1. Désignation du Secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau syndical propose de désigner, jusqu'à la fin du mandat :

- M. Umberto STAMILE en qualité de Secrétaire de séance
- M. Jean-Michel HERRSCHER en qualité de Secrétaire de séance suppléant et M. Guy JACQUEY en qualité de deuxième Secrétaire de séance suppléant

Le Secrétaire de séance sera assisté de Mme Anne URBAIN (chef de projet du syndicat mixte) en tant qu'auxiliaire.

Le Comité syndical désigne Jean-Michel HERRSCHER en qualité de secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit du procès-verbal de la séance du 19 février 2025 transmis le 21 février 2025.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 19 février 2025, sans réserve ni observation.

3. Adoption du compte financier unique 2024

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU (compte financier unique) concerne « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, (...) ».

Il devient obligatoire à partir des comptes 2026 pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4. Pour mémoire, l'instruction budgétaire et comptable M57 a été mise en place au syndicat mixte au 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU simplifie également les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Mme Schwartz, 1^{ère} Vice-Présidente présente le compte financier unique 2024, conformément à l'annexe 1 – Détail du compte financier unique 2024, et à l'annexe 2 – Maquette du compte financier unique 2024 :

- Section de fonctionnement : excédent de 26 301.83€
- Section d'investissement : déficit de 579.54 €
- Résultat global : excédent de 25 722.29 €

La présentation n'appelle pas de remarque.

Le Président quitte la salle.

En l'absence du Président ayant quitté la salle, sur proposition de Mme Schwartz, 1^{ère} Vice-Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Approuve le compte financier unique 2024 tel que présenté en Annexe 1 et Annexe 2*
- *Reconnait la sincérité des restes à réaliser*
- *Arrête les résultats définitifs tels que présentés en Annexe 1 et Annexe 2*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2024

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le report de l'excédent de fonctionnement est automatique en section de fonctionnement, sauf si l'assemblée délibérante en décide autrement.

Si le solde de la section de fonctionnement est positif, le résultat de celle-ci devra couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement et être affecté au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Compte tenu des éléments du compte financier unique 2024, sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- *Décide de reporter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de 26 301.83 euros comme suit :*
579.54 € affectés en section d'investissement au compte 1068
25 722.29 € affectés en section d'investissement au compte 002
- *Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Bilan des actions réalisées en 2024 et rapport d'activités

A la demande du Président, l'équipe du syndicat mixte présente le bilan des actions réalisées en 2024.

Il est rappelé que le programme de travail 2024 validé en séance du conseil syndical du 3 avril 2024 était décliné selon les principales missions du syndicat mixte :

- Mission 1 : vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme
- Mission 2 : observer, analyser, évaluer
- Mission 3 : accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT
- Etudes pilotées par le syndicat
- Autre mission : « prestations de services » et accompagnement
- Autre mission : participation du syndicat à diverses instances et démarches

Le bilan des actions réalisées en 2024, dressé par les élus du Bureau syndical réuni le mercredi 12 mars dernier est détaillé en Annexe 3 – Bilan des actions réalisées en 2024.

Cette année, ce bilan est valorisé via la réalisation d'un rapport d'activités, cf. Annexe 4 – Rapport d'activités 2024.

Le document est distribué en séance.

Les « temps forts » de l'année 2024 sont présentés :

- **L'activité 2024 des instances du syndicat mixte**

Les réunions du bureau syndical : **7 réunions**

Les réunions du comité syndical : **5 réunions**

Les actions de communication : **2 lettres d'informations « Actu'SCoT »**

La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches : **principalement les instances relatives à la fédération nationale des SCoT, aux InterSCoT, et à la Région Grand Est.**

- **Le bilan 2024 des actions relatives au document SCoT**

Analyse de la compatibilité des PLU(i) : **6 avis formulés**

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme : **4 avis formulés**

> Il s'agit des avis communiqués en séance du comité syndical du 19 février 2025.

Observer, analyser, évaluer

- **Poursuite et approfondissement du travail relatif à la base de données des permis autorisés**
- **Rédaction du rapport d'évaluation du SCoT en régie**

Accompagner les communes

- **Fiches Portrait de Territoires déclinées par commune : diffusion de la fiche « Habitat – volet 2 » en janvier, finalisation et distribution de la fiche « Consommation d'espaces » en février**
- **RDV annuel « élus SCoT », organisé le 27 septembre 2024, « Densification douce en imaginant autrement l'habitat et l'acte de construire » : matinée conférence du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, après-midi de visites de terrain à Rodersdorf (Suisse)**

Trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) et modification/révision du SCoT

- **Veille juridique et technique, éléments de méthode**
- **Territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRADDET et à l'échelle du SCoT MVR**

- **Le bilan 2024 des autres actions de « prestations » et accompagnement**

Animer le SIG mutualisé : **poursuite des missions d'accompagnement relatives à Datalsace et au marché de mise à jour des plans de réseaux**

RDV annuel « Mairies », organisé le 18 avril 2024 :

- **Volet urbanisme : point d'actualité relatif à la consommation d'espaces, l'artificialisation des sols et la trajectoire ZAN – rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols**
- **Volet SIG : base de données infrastructures et itinéraires cyclables**
- **Syndicat mixte du SCoT : retour sur le comité syndical du 3 avril – programme de travail 2024**

Production du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols : [pour le compte des 15 communes de la CCPR dotées d'un document d'urbanisme \(ou en cours de procédure\), et pour le compte de la CCVK](#)

Mener des études complémentaires

- [Mobilité : inscription du territoire au Défi « j'y vais »](#)
- [Habitat :](#)
 - > [Restitution de l'étude pré-opérationnelle « densification douce » réalisée par le bureau d'études Villes Vivantes](#)
 - > [Travail d'étude du déploiement du dispositif « densification douce » BIMBY/BUNTI](#)

Le Bilan des actions 2024 n'appelle pas de remarque.

6. Programme de travail 2025

Le Bureau syndical, réuni le mercredi 12 mars dernier, propose de travailler sur les actions présentées et détaillées en Annexe 5 – Programme de travail 2025.

Dans la continuité des actions définies en 2024, il est proposé

- De décliner le programme de travail 2025 selon les missions du syndicat
- Et de prioriser les actions autour des temps forts et nouveautés déterminés pour l'année

Pour l'année 2025, deux projets sont actuellement à l'étude :

- Dispositif BIMBY/BUNTI du bureau d'études Villes Vivantes visant à la production de nouveaux logements en « densification douce ». Le déploiement de ce dispositif sur une période de 3 à 5 années sur le territoire des deux communautés de communes serait animé par le syndicat mixte du SCoT. A ce jour, des réponses sont encore attendues concernant des possibilités de subventions. L'enveloppe financière à charge du syndicat mixte / des communautés de communes n'est pas connue.
- Evolution du document SCoT : il convient d'étudier et définir les évolutions nécessaires à apporter au SCoT pour prendre en compte les nouvelles applications réglementaires, et définir la procédure correspondante à mener (modification simplifiée, modification ou révision). Ces points dépendent notamment des éléments qui seront formalisés dans le SRADDET Grand Est, en cours de modification. Dans l'attente du SRADDET, la portée des modifications à apporter au SCoT ne sont pas figées, tout comme la procédure associée. L'enveloppe financière correspondante n'est pas connue.

Pour rappel, lors de présentation du rapport d'orientations budgétaires en séance du 19 février dernier, suivant l'avis du bureau syndical, le Président a proposé :

- de construire la proposition de budget prévisionnel 2025 selon les charges et dépenses habituelles
- de prévoir une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros en section de fonctionnement, pour le démarrage du dispositif de « densification douce » BIMBY/BUNTI le cas échéant, voir le démarrage des études de modification ou révision du SCoT

Les « temps forts et nouveautés » de l'année 2024 sont présentés :

- **[Les actions relatives au document SCoT](#)**

Bilan du SCoT à 6 ans : [délibération \(obligatoire avant le 6 mars 2025\), cf. séance du comité syndical du 19 février 2025](#)

Avis du syndicat mixte du SCoT : [sur le projet de SRADDET modifié \(consultation du 17 mars au 17 juin 2025\)](#)

Trajectoire ZAN et modification/révision du SCoT : [choix et démarrage de la procédure d'ici fin 2025](#)

Nouvelle période de suivi et de mise en œuvre 2025-2031 : dans la continuité des actions de suivi et de mise en œuvre réalisées sur la période 2019-2024.

- **Les autres actions de « prestations » et accompagnement**

Mener des études complémentaires : déploiement du dispositif « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes (?), en attente de retour des différentes demandes de subventions

Autres missions d'accompagnement dans la continuité des années précédentes, dont

- Publication de nouvelles fiches « Portrait de territoire » déclinées par commune
- Suivi et accompagnement relatif à Datsace, et relatif au marché de mise à jour des plans des réseaux
- RDV annuel « élus SCOT » et RDV annuel « Mairies »
- Prestation d'accompagnement SIG (cartographie et données) : CCPR + CCVK

La proposition de programme de travail n'appelle pas de remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide le programme d'actions 2025
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions au budget primitif 2025
- Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Adoption du budget primitif 2025

Le Bureau syndical, réuni le mercredi 12 mars dernier, a travaillé sur une proposition de budget primitif 2025. Ce dernier est basé sur le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 19 février dernier.

Il est rappelé que le budget primitif est voté par chapitre.

Le budget primitif 2025, compte tenu des restes à réaliser et des opérations d'ordre, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 268 000.00 €
- Section d'investissement : 16 779.54 €

Le Président détaille le budget primitif de l'exercice 2025 comme présenté en Annexe 6 et en Annexe 7.

Il présente le montant des contributions 2025 des communautés de communes membres du syndicat mixte et rappelle le montant des contributions des années précédentes.

Détail des contributions 2025 des communautés de communes membres du syndicat mixte :
238 577.71 €

- CC du Pays de Ribeauvillé = 126 684.76 € (53,10% de la population)
- CC de la Vallée de Kaysersberg = 111 892.95 € (46,90% de la population)

Pour mémoire :

Année	Contribution des CC			Répartition population (%)		Répartition montant €	
	Fonctionnement	Investissement	Total	CCPR	CCVK	CCPR	CCVK
2024	121 938 €	-	121 938 €	53.10 %	46.90 %	64 749 €	57 189 €
2023	79 814 €	-	79 814 €	53.08 %	46.92 %	42 370 €	37 450 €
2022	68 303 €	-	68 303 €	53.00 %	47.00 %	36 200 €	32 102 €
2021	94 252 €	-	94 252 €	52.72 %	47.28 %	49 690 €	44 562 €
2020	73 904 €	-	73 904 €	52.17 %	47.83 %	38 556 €	35 349 €
2019	78 515 €	2 647 €	81 163 €	52.17 %	47.83 %	42 343 €	38 820 €
2018	67 445 €	-	67 445 €	51.64 %	48.36 %	34 829 €	32 617 €
2017	66 914 €	-	66 914 €	51.64 %	48.36 %	34 554 €	32 360 €
2016	75 135 €	-	75 135 €	51.64 %	48.36 %	38 800 €	36 335 €
2015	62 296 €	35 711 €	98 007 €	51.49 %	48.51 %	50 464 €	47 543 €
2014	60 566 €	42 973 €	103 539 €	51.49 %	48.51 %	53 313 €	49 867 €
2013	82 000 €	34 800 €	116 800 €	51.49 %	48.51 %	60 140 €	56 660 €
2012	82 050 €	19 430 €	101 480 €	51.49 %	48.51 %	52 252 €	49 228 €

Le président précise que les contributions des communautés de communes de cette année comprennent une part d'action susceptible de ne pas se réaliser en 2025, à hauteur de 100 000 € (montant inscrit en section de fonctionnement, 617 « études et recherche »).

Les élus actent de la demande, dans un premier temps, des contributions minimales des communautés de communes, à hauteur de 138 577.71 €

- CC du Pays de Ribeauvillé = 73 584.76 € (53,10% de la population)
- CC de la Vallée de Kaysersberg = 64 992.95 € (46.90% de la population)

Le Président rappelle également que l'état du personnel a été présenté lors de la séance du comité syndical du 19 février 2025, et est inchangé depuis le 7 décembre 2022.

La proposition de budget primitif n'appelle pas d'autre remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Approuve le budget primitif 2025 (le budget étant voté par chapitre) tel que présenté en Annexe 6 et Annexe 7, pour un montant de 268 000 euros en fonctionnement et 16 779.54 euros en investissement*
- *Approuve l'état du personnel annexé au budget*
- *Autorise le Président ou son représentant à exécuter le budget 2025 et à signer les contrats et conventions à venir*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

8. RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Mise à jour du dispositif en vigueur concernant les indemnités de mission et de déplacement

Pour rappel, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au syndicat mixte le 1^{er} janvier 2021, et actualisé le 3 juillet 2024.

Il convient de compléter le RIFSEEP en précisant les modalités relatives aux indemnités de mission et de déplacement.

Ainsi, le Président propose de compléter le dispositif en vigueur comme suit :

- Ajout d'une Annexe 1 relative aux indemnités de mission et de déplacement

Tout comme pour le protocole du RIFSEEP, il est proposé de définir les modalités relatives aux indemnités ayant le caractère de remboursement de frais selon les mêmes modalités que la CCPR.

La proposition de mise à jour du dispositif en vigueur n'appelle pas de remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Valide l'Annexe 1 au RIFSEEP – Indemnités de mission et de déplacement telle que proposée, applicable à compter du 3 avril 2025.*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants

Le rôle des SCoT est constamment renforcé et réaffirmé au fil des évolutions législatives : il constitue le document d'urbanisme de référence qui doit assurer la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

La Fédération nationale des SCoT, créée en 2010, a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens SCoT
- Un centre de ressources et de réseaux : veille juridique, commissions de travail, ...
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat
- Un lieu de réflexion sur les questions d'urbanisme et d'aménagement

Depuis 2021, son rôle d'appui technique s'est d'autant plus renforcé avec la publication de la Loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La fédération regroupe, en 2024, 363 adhérents.

Le montant de la cotisation 2025 est maintenu à 393 €.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- *Renouvelle l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT pour l'année 2025*
- *Décide de verser à la Fédération nationale des SCoT la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried*
- *Désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et la 1^{ère} Vice-Présidente du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT*
- *Autorise le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision*
- *Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Adhésion annuelle au CAUE Alsace et désignation des représentants

Le CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Cette loi précise, en son article 1^{er}, que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les deux CAUE Haut-Rhin et Bas-Rhin ont été créés en 1979 à l'initiative des départements. Ils ont fusionné pour devenir le CAUE Alsace le 1^{er} novembre 2021.

Ses principales missions sont : conseiller, sensibiliser, former, informer.

Le CAUE Alsace a accompagné le syndicat mixte dans cet objectif de sensibilisation/formation/information des élus sur les années 2021, 2022 et 2023, via la mise en place d'un parcours de sensibilisation/formation à destination des élus : « imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried ».

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, l'adhésion annuelle est de 700 €.

Être adhérent au CAUE Alsace permet de :

- Bénéficier de conseils personnalisés dispensés par une équipe de professionnels
- Proposer, aux concitoyens, un conseil en amont des autorisations administratives
- Solliciter un conseil préalable à tout projet en architecture, en urbanisme, sur l'environnement, sur l'écologie, le paysage et le patrimoine
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de tous les publics (scolaires, concitoyens, professionnels)
- Être assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale, laquelle vote, outre le budget, le programme des actions à mener
- Recevoir la newsletter trimestrielle sur simple inscription
- Être invité aux événements proposés par le CAUE (expositions, conférences, visites, ...)

Depuis 2023, une permanence est proposée aux particuliers sur le territoire du SCoT : tous les premiers mercredis du mois, à Bennwihr.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Renouvelle l'adhésion au CAUE Alsace pour l'année 2025
- Décide de verser au CAUE Alsace la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried
- Désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et la 1^{ère} Vice-Présidente du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale du CAUE Alsace
- Autorise le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

Décision adoptée à l'unanimité.

11. Informations et divers

• A venir

- Formulation de l'**avis** du syndicat mixte sur le **projet de SRADDET modifié** (Consultation du 17 mars au 17 juin 2025)
- Formulation de l'**avis** du syndicat mixte sur le **projet d'extension du parc d'activité du Muehlbach**, situé sur les communes de Guémar et Bergheim (Demande de la CCPR réceptionnée le 27 mars 2025)

• Prochaines réunions du Comité syndical

- ~~Mercredi 25 juin à 18h~~ >> **avancé au mercredi 4 juin à 18h**, afin de pouvoir formuler l'avis sur le projet de SRADDET modifié en séance du comité syndical dans les délais

Le Président remercie tous les élus et clôt la séance.
Il convie l'ensemble de l'assemblée au verre de l'amitié.

A Ribeauvillé, le 4 juin 2025
Pour extrait conforme.

Le Président,

La Secrétaire de séance,



Gabriel SIEGRIST

Jean-Michel HERRSCHER

ANNEXE 1 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 02.04.2025

Compte financier unique 2024

Section de fonctionnement DEPENSES		BP2024	Compte financier unique 2024
Chap	Libelle		
011	Charges à caractère général	20 429.76 €	14 372.89 €
60631	Fournitures d'entretien	- €	- €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	207.11 €
611	Contrats de prestation de service (CDG54/RGPD)	30.00 €	33.92 €
6156	Maintenance (site internet + docaposte + RGS))	2 200.00 €	1 146.46 €
6161	Primes d'assurances multirisques	550.00 €	487.07 €
617	Etudes et recherches	6 000.00 €	6 000.00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 250.00 €	473.23 €
6188	Autres frais divers	500.00 €	- €
6236	Catalogues et imprimés	1 500.00 €	326.55 €
6238	Divers	100.00 €	- €
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500.00 €	1 697.73 €
6234	Réceptions	500.00 €	326.85 €
6261	Frais d'affranchissement	499.76 €	410.98 €
6281	Concours divers (cotisations annuelles)	2 100.00 €	1 762.99 €
62878	Remb. Frais à des tiers	1 500.00 €	- €
62871	Remb. Frais à la collectivité de rattachement (CCPR)	- €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	117 500.00 €	106 460.87 €
6218	Autre personnel extérieur (archiviste CDG68)	400.00 €	343.61 €
6332	Cotisation FNACL	- €	70.34 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	- €	1 652.58 €
64111	Personnel titulaire	33 100.00 €	19 645.26 €
		18 000.00 €	- €
64112	NBI, supplément familial	- €	652.80 €
64131	Rémunération non titulaire	66 000.00 €	44 924.49 €
64118	Autres indemnités	- €	6 278.82 €
6451	Cotisations URSSAF	- €	21 379.36 €
6453	Cotisations retraites	- €	2 926.20 €
6454	Cotisations ASSEDIC	- €	1 816.59 €
6455	Cotisations assurance du personnel	- €	1 836.21 €
6475	Médecine du travail	- €	230.40 €
6478	Autres charges sociales	- €	4 704.21 €
65	Autres charges de gestion courante	4 100.00 €	2 911.57 €
65311	Indemnités de fonction (Président)	3 600.00 €	2 594.52 €
65313	Cotisations de retraite	- €	316.56 €
65888	Autres (charges exceptionnelles)	500.00 €	0.49 €
66	Charges financières	500.00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		142 529.76 €	123 745.33 €
023	Virement vers la section d'investissement	5 636.24 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	16 300.00 €	16 282.62 €
6811	Dot.amorti.immos incopr. Et corp.	16 300.00 €	16 282.62 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 936.24 €	16 282.62 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		164 466.00 €	140 027.95 €

Section de fonctionnement RECETTES		BP2024	Compte financier unique 2024
Chap	Libellé		Réalisé 2024
13	Atténuations de charges	- €	1 882.47 €
6419	Remboursements CPAM	- €	- €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	- €	1 882.47 €
74	Dotations et participations	121 938.45 €	121 938.45 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	121 938.45 €	121 938.45 €
75	Autres prdts gestion courante	- €	0.95 €
7588	Autres prod div gestion courante	- €	0.95 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
7711	Dédits et pénalités perçus	- €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		121 938.45 €	123 821.87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 525.00 €	21 505.36 €
777	Quote part des subv d'invnt transf au cpte de résult	21 525.00 €	21 505.36 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		21 525.00 €	21 505.36 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		143 463.45 €	145 327.23 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 002.55 €	21 002.55 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		164 466.00 €	166 329.78 €
RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2024 Cumulé		164 466.00 €	26 301.83 €

Excédent

Section d'investissement DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2024	Compte financier unique 2024		
			Réalisé 2024	RAR 2024	Total 2024
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	- €	- €	- €
202	Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	5 000.00 €	- €	- €	- €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 000.00 €	- €	- €	- €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 525.00 €	21 505.36 €	- €	21 505.36 €
13911	Etat et ets. Nationaux		7 024.90 €	- €	7 024.90 €
13912	Régions		3 000.00 €	- €	3 000.00 €
13913	Départements		3 347.20 €	- €	3 347.20 €
139141	Sub tranf cpte resultat commune		- €	- €	- €
139151	Sub GPF de rattachement		8 133.26 €	- €	8 133.26 €
139158	Sub autre groupements au resultat		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 525.00 €	21 505.36 €	- €	21 505.36 €

TOTAL DEPENSES CUMULEES		26 525.00 €	21 505.36 €	- €	21 505.36 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

Section d'investissement RECETTES

Chap	Libellé	BP 2024	Compte financier unique 2024		
			Réalisé 2024	RAR 2024	Total 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	54.44 €	- €	54.44 €
10222	FCTVA	- €	54.44 €	- €	54.44 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €
1312	Sub Régions	- €	- €	- €	- €
1313	Sub Départements	- €	- €	- €	- €
13151	Groupement de collectivités (contributions des CC)	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		- €	54.44 €	- €	54.44 €

021	Virement de la section de fonctionnement	5 636.24 €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 300.00 €	16 282.62 €	- €	16 282.62 €
2802	Frais de real doc d'urba et num cadastre		15 695.77 €	- €	15 695.77 €
281838	Matériel de bureau et matériel informatique		586.85 €	- €	586.85 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		21 936.24 €	16 282.62 €	- €	16 282.62 €

TOTAL RECETTES CUMULEES		21 936.24 €	16 337.06 €	- €	16 337.06 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

001	excédent d'investissement reporté	4 588.76 €	4 588.76 €	- €	4 588.76 €
-----	-----------------------------------	------------	------------	-----	------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2024		26 525.00 €	20 925.82 €	- €	20 925.82 €
---	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

RESULTAT d'INVESTISSEMENT 2024 Cumulé		- €	- 579.54 €	- €	- 579.54 €
--	--	------------	-------------------	------------	-------------------

Déficit

RESULTAT GLOBAL 2024 Cumulé		25 722.29 €			
------------------------------------	--	--------------------	--	--	--

Excédent goblal

ANNEXE 3 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 02.04.2025

Bilan des actions réalisées en 2024

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des actions réalisées en 2024.

Les actions réalisées en 2024 y sont indiquées en bleu*, et celles reportées en 2025 en orange.
*(celles qui ont nécessité le temps de travail le plus important figurent dans une case avec un fond bleu)

MISSIONS	OBJECTIFS PRINCIPAUX	DECLINAISONS
Missions relatives au document SCoT		
Mission 1 Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme	Analyse des PLU/PLUi au regard des orientations du SCoT et appui méthodologique	A la demande des communes, analyse du document selon la grille de travail, puis rencontre des communes : /
	Rôle de PPA	Participation du syndicat aux différentes réunions de travail : - Communes et Comcom : / - Territoires limitrophes : réunion PPA SCoT Selestat, réunions PPA SCoT Colmar > Préparation des avis sur les projets de PLU arrêtés en Bureau : avis sur le projet de PLU arrêté de Hunawihr, avis sur le projet de PLU arrêté de Gérardmer (territoire limitrophe) > Préparation des avis sur les modifications de PLU en Bureau : avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Ribeauvillé, avis sur le projet de modification simplifiée n°1 de Saint-Hippolyte, avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Riquewihr, avis sur le projet de modification n°2 bis du PLU de Beblenheim (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical) > Préparation des avis sur les permis d'aménager (PA) et autres autorisations d'urbanisme en Bureau : avis sur 1 PA à Kaysersberg-Vignoble, avis sur 1 permis de construire à Fréland, avis sur 1 PA à Katzenthal, avis sur 1 permis de construire à Orbey (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais d'instruction) > Préparation des avis sur les documents de norme supérieure en Bureau : avis sur le SRADDET modifié, reporté à 2025 (en attente de la consultation)
	Procédures en cours en 2024 : Hunawihr (élaboration PLU), Mittelwihr (PLU arrêté en 2021), Ribeauvillé (révision PLU)	
Mission 2 Observer, analyser, évaluer	Observation du territoire	Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes - en continu Veille statistique et cartographique du territoire - en continu
	Aide à la décision	Cartographies de suivi des projets en cours - en continu
	SCOT	Traitement et géolocalisation des données alphanumériques "permis de construire" : - poursuite du travail sur 2022, données complétées suite aux retours des communes (décisions) - géolocalisation et traitement des permis 2023 - mise en place d'un travail collaboratif avec les communes, pour répondre aux spécifications de la loi Climat et Résilience : données complétées avec l'information du démarrage des travaux (années 2021 à 2023) Actualisation des données du bilan à mi-parcours présenté en 2023 = réalisé et présenté en Comité du 11 décembre 2024 : 50 indicateurs et 18 questions évaluatives Rédaction du rapport d'évaluation 2019-2024, préparation de la délibération d'analyse des résultats de l'application du SCoT = réalisé et présenté en Comité du 15 février 2025
	Suivi et évaluation du SCOT	
Mission 3 Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCOT	Outils pédagogiques	Fiches "Portrait de territoire" déclinées par commune et CC > Fiche "Portrait de territoire" Habitat - volet 2 (données permis 2008-2022) : diffusée en janvier 2024 (réduction 2023) > Fiche "Portrait de territoire" Consommation d'espaces (données permis 2008-2022) : finalisée et diffusée en février 2024 (réduction 2023) > Autre fiche : non réalisé, reporté à 2025
	RDV annuel "élus SCOT"	> RDV "élus SCOT" et sensibilisation : Journée 27 septembre 2024 "Densification douce en imaginant autrement l'habitat et l'acte de construire" : matinée conférence du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, après-midi de visites de terrain à Rodersdorf (Suisse)
Trajectoire ZAN et modification / révision du SCoT	Veille juridique et technique, éléments de méthode et applications sur le territoire du SCoT	> Decryptage technique et juridique des différents décrets d'application relatifs à la consommation d'espaces et à l'artificialisation des sols > Decryptage technique des méthodes et bases de données nationale et régionale de mesure de la consommation d'espaces > Définition (adaptation) de la méthode de consommation d'espaces et artificialisation des sols sur le territoire du SCoT (y compris mesure de la renaturation) : 1 méthode de mesure dans le cadre du suivi du SCoT + 1 méthode de mesure dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et du ZAN > Partage en séance du Comité du 3 avril > Présentation des méthodes de mesure définies à la DDT du Haut-Rhin lors d'une réunion technique le 7 juin
	Territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRADDET, puis à l'échelle du territoire MVR	> Suivi des étapes de définition de la trajectoire ZAN du SRADDET (participation aux réunions régionales, divers échanges InterSCoT et rencontres territoriales) > Analyse / définition de la trajectoire ZAN du territoire MVR : présentation des simulations correspondantes en réunion du Bureau du 3 septembre, retour sur la rencontre territoriale avec la Région en réunion du Comité du 11 décembre
	Définition de l'évolution future du document SCoT	> Analyse / définition des évolutions à apporter au document SCoT (autres que celles en lien avec le SRADDET) : présentation en réunion du Bureau du 3 septembre, avec intervention de la DDT du Haut-Rhin, retour en réunion du Comité du 11 décembre > Analyse / choix du type de procédure associée (modification ou révision) : reporté à 2025, notamment dans l'attente du SRADDET modifié
Autres missions "prestations" et accompagnement		
Autre mission : prestation de services et accompagnement	Animer le SIG	Datalsace et Réseaux Marché mise à jour des plans des réseaux - portage administratif du marché à bons de commande par la CCPR - retard de plus de 2 années sur la prestation - appui et suivi technique du SMMVR (accompagnement au démarrage de la mission, puis fin de l'accompagnement du SM MVR) > participation réunions de travail, suivi de la mission sur les premières communes, suivi des rendus SIG réalisés sur quelques communes et reporté à 2025 suite à la reprise de l'opération par une nouvelle équipe au sein de l'entreprise (reprise de l'ensemble des prestations) - Intégration des fichiers mis à jour par le prestataire à réaliser en 2025 Changement de l'interface du site InfoGeo68 >> DATALSACE : suivi des problèmes techniques et relais auprès des communes Accompagnement relatif au portail Ineris DT/DICT : /
		Cartographie à la demande > Cartes réalisées : carte plan cadastral (Ammerschwihr et Mittelwihr), cartes de consommation d'espaces des ZA de la CCPR (permis autorisés), carte des parcelles publiques (Guémar), carte des espaces verts (Hunawihr), carte du zonage d'assainissement (Hunawihr), cartes plan communal de sauvegarde (Kaysersberg-Vignoble) > Cartes pour site internet : / > Accompagnement SIG : assistance des communes pour la saisie des ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables) sur le portail dédié (Bergheim, Hunawihr)
		Evaluation des PLU Accompagnement pour l'évaluation des PLU (données et indicateurs mutualisés avec ceux du SCOT) Travail à mener sur une ou des communes pilotes - reporté à 2025
	Accompagner les communes dans le domaine de l'urbanisme	Géoportail de l'urbanisme (GPU) Accompagnement des communes/CC : /
		RDV "Mairies" > RDV annuel le 18.04.2024 - a réuni 16 participants de 14 communes du territoire : 1. Volet urbanisme : consommation d'espaces, artificialisation des sols et trajectoire ZAN - rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols 2. Volet SIG : base de données infrastructures et itinéraires cyclables 3. Syndicat mixte du SCoT : retour sur le Comité du 3 avril - programme de travail 2024
		Autre accompagnement technique, dans le cadre de la Loi Climat et Résilience Production du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols : pour les compte des 16 collectivités dotées d'un document d'urbanisme (diffusion en juillet) > 15 communes de la CCPR (PLU), et CCVK (PLUi)

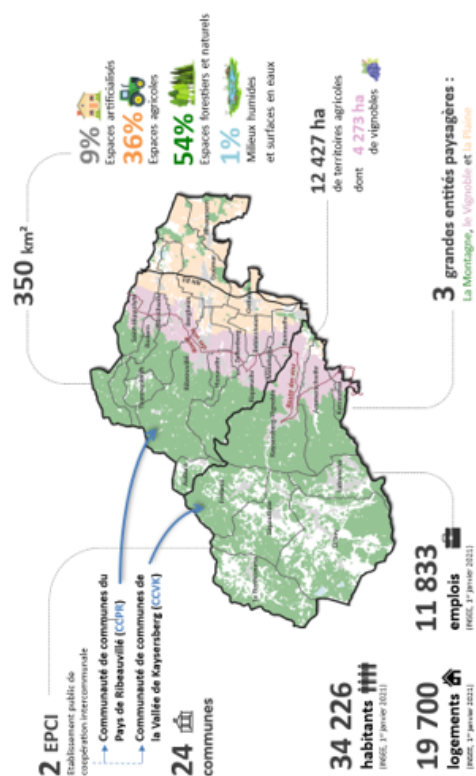
Autre mission : mener des études / actions complémentaires	Mobilité	Défi j'y vais à Vélo 2024 : inscription du syndicat mixte, pour participation des deux CC (nouvelle convention sur 3 ans)	
	Habitat et "densification douce"	Etude pré-opérationnelle "densification douce"	> Restitution et présentation de l'étude en Comité du 21 février
		Dispositif d'accompagnement "densification douce" BIMBY/BUNTI	> Etudes et échanges dans le cadre du lancement du dispositif sur le territoire du SCoT : animation des réflexions, partages en réunions du bureau syndical, du comité syndical, relais en réunion du bureau de la CCPR > Etude des possibilités de subventions et simulations financières associées : rencontres des différents partenaires (Région, CEA, DDT68), recherches et demandes de subventions, simulations techniques selon deux scénarios de déclinaison, échanges techniques avec le bureau d'études > Lancement du dispositif : reporté à 2025 (?), dans l'attente du retour de la Région concernant les possibilités de subventions
Missions générales			
Participation du syndicat à diverses instances et démarches	Participation aux réunions de travail et webinaires	SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : rencontres territoriales à Metz le 19 juin et Strasbourg le 19 septembre, suivi et échanges techniques en InterSCoT, réunion Trame Verte et Bleue régionale le 28 novembre, rencontre Région / SM MVR le 3 décembre InterSCoT68, InterSCoT Alsace, InterSCoT Grand Est, Conférence des SCoT : réunions techniques suite à la loi Climat et Résilience + dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur Fédération nationale des SCOT (et CNFPT) : nombreux webinaires "ZAN", webinaire "eau", webinaire "enjeux santé", webinaire "décrets sur le photovoltaïque et les friches", webinaire "garantie communale", club SIG, webinaire "rapport local de l'artificialisation", webinaire "en route vers le ZAN", webinaire "stratégies énergétiques territoriales", webinaire "vélo, levier de décarbonation des territoires", webinaire "biodiversité", webinaire "ZAN ou comment rendre opérationnelle la sobriété foncière" + Rencontres nationales des SCoT à Arras "50 nuances de vert" les 28, 29 et 30 août DataGrandEst : webinaire "données sociales et économiques", webinaire "la data dans les territoires", webinaire "les observatoires de la forêt", webinaire "la future plateforme" Autres Instances/Webinaires : webinaires MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale), webinaires CDG68 (Centre de gestion du Haut-Rhin) CEA (Collectivité européenne d'Alsace) : réunions "habitat et RITA", réunions "maison de l'habitat à Sélestat", réunions "RDV de l'habitat" Bassin de mobilité "Haute Alsace"	
Communication auprès des communes et des habitants	> ACTU'SCoT : n°11 diffusé en février "Retour sur le bilan du SCoT à mi-parcours" - n°12 diffusé en octobre "Retour sur le RDV élus du 27 septembre sur le thème de la densification douce en imaginant autrement l'habitat et l'acte de construire" > Site internet : mise à jour régulière		
Réunions du bureau syndical	8 réunions du Bureau : 7 février, 20 mars, 24 avril, 26 juin, 6 août (réunion de travail), 3 septembre, 3 octobre, 27 novembre		
Réunions du comité syndical	5 réunions du Comité : 21 février, 3 avril, 3 juillet, 13 novembre, 11 décembre		
Suivi administratif et financier du syndicat	En continu Et plus particulièrement en 2024 : * Mission archiviste CDG68 (1 jour) : travail sur la problématique de l'archivage numérique * Règlement budgétaire et financier * CCPR - participation à "la vie" de la collectivité : formation extincteurs, point d'étape à mi-mandat, diagnostic risques psychosociaux		

Rapport d'activités 2024

Le document est distribué en séance, et est téléchargeable sur le site internet du syndicat mixte.



Le territoire Montagne Vignoble Ried (MVR)



Le SCoT Montagne Vignoble Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document projet, et un document politique avant tout...

- 1 Un projet de territoire pour les générations futures
Un projet de développement et d'aménagement pour le territoire
- 2 Un projet politique
Un document politique de référence pour les politiques publiques
- 3 Des préconisations et mesures d'urbanisme pour mettre en œuvre le projet
Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une stratégie d'aménagement

Approuvé en 2010, le SCoT MVR a fait l'objet d'une révision lancée en 2014, afin notamment d'intégrer les obligations de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Arrêté en 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 6 mars 2019.

La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire.

Le SCoT est un **document « intégrateur »**, c'est le document de référence principal pour les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux, et cartes communales).



RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SM SCOT MVR

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SM SCOT MVR

La structure porteuse du SCoT est le **syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried**. Il regroupe **2 communes de communes** (Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg) représentées par 51 élus réunis au sein d'un comité syndical.

Le syndicat mixte est composé des instances suivantes :



Le syndicat mixte est un **endroit privilégié** pour les élus du territoire, leur permettant d'échanger et de débattre sur les perspectives et les enjeux de développement et d'aménagement durables qui dépassent les échelles communales et intercommunales. Les élus dessinent ainsi l'avenir des 24 communes en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement.

Le syndicat mixte est principalement chargé de **l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du SCoT MVR**. Son rôle est d'encourager et de vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme. Pour cela, il se positionne en tant que partenaire des communes et intercommunalités à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des élus visant à favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT au niveau local.



5

L'activité 2024 des instances du syndicat mixte

Les réunions du Bureau syndical

Le Bureau syndical s'est réuni à 7 reprises en 2024.

7 février 2024

1. Préparation du Comité syndical du 21 février
2. Informations et divers

20 mars 2024

1. Contrat Villes Vivantes – dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BLINTI
 2. Préparation du Comité syndical du 3 avril
 3. Informations et divers
- Points supplémentaires :
- Avis sur un PA à Kaysersberg Vignoble
 - Avis sur un PA à Fréland
 - Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Ribeauvillé

24 avril 2025

1. Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint-Hippolyte
2. Retour sur le RDV « Mairies » du 18 avril 2024
3. ZAN : consommation d'espaces et rapport triennal
4. Organisation du prochain RDV « élus »
5. Retour sur la rencontre avec la CEA concernant le dispositif d'accompagnement BIMBY/BLINTI de Villes Vivantes
6. Informations et divers

26 juin 2024

1. Avis sur le PLU arrêté de Hunawihr
 2. Poursuite des réflexions relatives au dispositif d'accompagnement BIMBY/BLINTI de Villes Vivantes d'espaces)
 3. Retour sur la réunion technique avec les services de la DDT (évaluation du SCoT et consommation d'espaces)
 4. Retour sur le séminaire SPADET « concertation sur la méthodologie de territorialisation du ZAN »
 5. RDV « élus » du 27 septembre
 6. Informations et divers
- Point complémentaire : avis sur un PA à Katzenthal

6 août 2024 (réunion de travail)

1. Dispositif d'accompagnement BIMBY/BLINTI : possibilités de subventions, état d'avancement

3 septembre 2024

1. Evaluation du document SCoT : questions relatives au contenu et à la procédure, dans le cadre de la trajectoire ZAN et du bilan du SCoT
2. Intervention des services de la DDT68
3. Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Riquewihr
4. Informations et divers

3 octobre 2024

1. Dispositif d'accompagnement « BIMBY/BLINTI » proposé par Villes Vivantes : point d'étape, consultations financières, et préparation de la présentation à la prochaine séance du comité syndical
2. Informations et divers

27 novembre 2024

1. Préparation du Comité syndical du 11 décembre
 - Présentation de travail d'évaluation du SCoT
 - Retour sur la rencontre territoriale avec la Région : territorialisation du ZAN dans le SPADET
2. Informations et divers

Les réunions du Comité syndical

La liste des délibérations et les procès-verbaux des séances du Comité syndical sont consultables sur le site internet du syndicat mixte :

www.sco2-mv.org

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2024.

21 février 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Reconstitution de l'étude pré-opérationnelle « densification douce » BIMBY/BLINTI par le bureau d'études Villes Vivantes
4. Inscription du territoire au Delt « J'y Vais »
5. Informations et divers

3 avril 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Adoption du règlement budgétaire et financier
4. Adoption du compte administratif 2023
5. Adoption du compte de gestion 2023
6. Affectation des résultats 2023
7. Bilan des actions réalisées en 2023
8. Programme de travail 2024
9. Adoption du budget primitif 2024
10. Etat du personnel
11. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
12. Adhésion annuelle au CAUE Alsace
13. Point d'actualité ZAN (Zéro artificialisation nette)
14. Informations et divers



3 juillet 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RI/SEEP) – mise à jour du dispositif en vigueur
4. Présentation du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols proposé par le syndicat mixte, pour le compte des communes et CC dotées d'un PLU/PLUi
5. Etat d'avancement des réflexions en cours relatives au dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
6. Informations et divers

13 novembre 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI : présentation synthétique par Villes Vivantes, point d'étape et simulations financières, poursuite des réflexions
4. Informations et divers

11 décembre 2024

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Approbation de la nouvelle convention de mission et d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD)
4. Adhésion 2025 à l'ADAUHR-ATD (Agence Technique Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme)
5. Présentation du travail d'évaluation du SCOT (bilan à N+6)
6. Retour sur la rencontre territoriale avec la Région Grand Est : territorialisation du ZAN dans le SRADDET et trajectoire associée sur le territoire du SCOT
7. Informations et divers

Les actions de communication

Deux lettres d'information ont été publiées en 2024 :

- L'Actu'Scot n°11 : retour sur le bilan du SCOT à mi-parcours
- L'Actu'Scot n°12 : retour sur le RDV élus du 27 septembre 2024



RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SM SCOT MVR

La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches

Le syndicat mixte participe également à diverses instances et démarches, dont les principales sont les suivantes en 2024 :

Fédération nationale des SCOT

- Participation aux rencontres nationales des SCOT à Arras, les 28, 29 et 30 août 2024
- Participation aux principaux webinaires et formations proposés par la fédération des SCOT (en collaboration avec le CNFPT) :
 - Webinaire « eau »
 - Webinaire « enjeux et santé »
 - Webinaire « décrets sur le photovoltaïque et les friches »
 - Webinaire « garantie communale »
 - Webinaire « rapport local de l'artificialisation »
 - Webinaire « en route vers le ZAN »
 - Webinaire « stratégies énergétiques territoriales »
 - Webinaire « Véo, levier de décarbonation des territoires »
 - Webinaire « biodiversité »
 - Webinaire « ZAN ou comment rendre opérationnelle la sobriété foncière »
 - Club SIC (système d'information géographique)



InterSCOT Grand Est et InterSCOT Alsace, et InterSCOT Haut-Rhin

- Participation aux différentes réunions de travail organisées dans le cadre des différents InterSCOT
 - InterSCOT Grand-Est : pas de réunion en 2024
 - InterSCOT Alsace : 1 réunion technique (relative au projet de territoire de la Confédération du Rhin supérieur)
 - InterSCOT Haut-Rhin : 2 réunions techniques

Démarches « supra SCOT »

- Suivi 2024 des instances et participation aux différentes réunions de travail relatives :
 - Au SRADDET en cours de modification (Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires)
 - A la Trame Verte et Bleue régionale
 - A la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE)
 - A DataGrandEst (coopération régionale en matière de production, de partage et valorisation de données dans le Grand Est) : webinaire « données sociales et économiques », webinaire « la data dans les territoires », webinaire « les observatoires de la forêt », webinaire « la future plateforme »
 - A DATASACE (anciennement Infos68 ou Data Haut-Rhin, observatoire départemental du Haut-Rhin, permettant notamment l'accès partenariaire aux applications « cadastre » et « réseaux »)
 - RDV de l'habitat de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Le bilan 2024 des actions relatives au document SCoT

Mission 1 : Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme

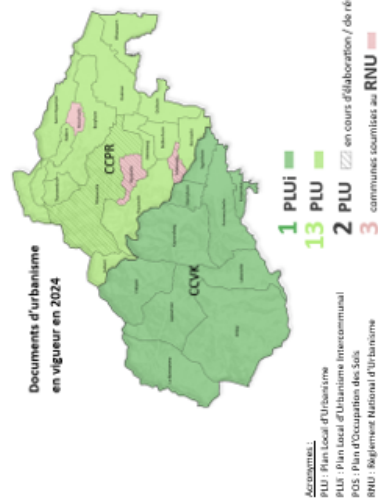
Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux

Conformément à la décision du comité syndical, le bureau syndical est autorisé à formuler l'avis du syndicat sur les procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme locaux et sur les documents, plans et programmes de norme supérieure. Dans ce cadre, le bureau syndical rend, sur la base d'une étude technique des documents, des avis qui évaluent la traduction réglementaire des orientations du SCoT.

En 2024.

- le Bureau syndical a rendu un avis sur :
- La modification simplifiée n°3 du PLU de Ribeauvillé
 - La modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Hippolyte
 - Le projet de PLU arrêté de Hunawihr
 - La modification simplifiée du PLU de Riquewihr
 - Le projet de PLU arrêté de Gérardmer (commune limitrophe)
 - La modification n°2 bis du PLU de Beblenheim (soumise au Président en l'absence d'avis du bureau syndical)

→ les PLU / PLLi en vigueur sont les suivants :

Documents d'urbanisme
en vigueur en 2024

- Procédures en cours en 2024 : Hunawirh (PLU arrêté en 2024), Mittelwahr (PLU arrêté en 2021), Ribeauvillé (révision du PLU)

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SM SCOT MVR

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme

Les articles L. 142-1 R. 142-1 du code de l'urbanisme indiquent que les opérations ou constructions d'une surface de plancher de plus de 5000 mètres carrés (notamment) doivent être compatibles avec le document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Afin de faciliter la lecture et la bonne vérification de leur compatibilité, et celles d'autres opérations dont la surface est moindre mais pouvant présenter des enjeux d'aménagement importants, le syndicat mixte a proposé la mise en place d'une démarche de travail aux services instructeurs mutualisés :

- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est supérieure à 5 000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte, pour formulation d'un avis du bureau syndical ;
- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est inférieure à 5 000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte si le service instructeur le juge nécessaire, pour formulation d'un avis du bureau syndical ou communication des éventuelles remarques par courrier du Président.

- En 2024, le Bureau syndical a rendu un avis sur :
- Un permis d'aménager à Kayserberg-Vignoble
 - Un permis de construire à Freléthal
 - Un permis d'aménager à Kitzenthal
 - Un permis de construire à Orbey (soumis au Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais)

Participation du syndicat aux différentes réunions de travail – rôle de PPA (personne publique associée)

Pour les documents d'urbanisme locaux et limitrophes, le syndicat mixte participe, en amont, à des réunions de travail et aux réunions des personnes publiques associées.

- En 2024, le syndicat mixte a participé aux réunions des personnes publiques associées :
 - Du SCOT de Sélestat et sa Région : 1^{ère} réunion PPA relative à la révision du SCOT
 - Du SCOT Colmar Rhin Vosges : 1^{ère} réunion PPA de lancement de la révision du SCOT
 - PPA de présentation d'une première proposition de structuration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

Mission 2 : Observer, analyser, évaluer

Depuis 2012, l'outil SIG (système d'information géographique) est mutualisé au syndicat mixte du SCoT (pour le compte des communes, des communautés de communes, et du syndicat mixte).

- terres notamment d'obtenir le travail, l'éducation, l'analyse, et d'évaluation : la détermination des besoins, la formulation des recommandations du SCOT. Le SIG mutualisé permet la détermination précise de nombreux indicateurs de suivi.
- Dans une optique de mutualisation, le syndicat mixte travaille à la mise en place d'observatoires du territoire, dont les données sont mises à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, notamment dans le cadre de publication de fiches « Portraits de Territoires » et dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux.
- Le syndicat mixte utilise également l'outil SIG comme outil d'aide à la décision, et réalise des cartographies de suivi des projets en cours, des cartographies « à la demande », ou d'autres missions « de prestations » (cf. pages 16 et 17).

Observation du territoire

- 1 Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes : en continu
- 2 Veille statistique et cartographique du territoire : en continu
- 3 Cartographies de suivi des projets en cours : en continu

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SM SCOT MVR

Base de données des permis autorisés

Une base de données des permis autorisés sur le territoire du SCoT a été constituée à partir des données de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin (pour les permis entre 2008 et 2014) et des données des services instructeurs mutualisés des Communautés de communes (à partir de 2015).

Elle répertorie, pour les 24 communes du territoire, l'ensemble des permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir autorisés.

Un travail de géolocalisation de ces autorisations a été effectué de la manière suivante : chaque parcelle concernée par un permis a été repérée et enregistrée dans le SIG du syndicat mixte. Dans le but d'avoir un aperçu de ce qui a été réalisé sur le territoire, seules les demandes autorisées ont été enregistrées.

Ainsi, tenant compte des critères précédemment énoncés, 3635 autorisations ont été géolocalisées et analysées à l'échelle du territoire du SCoT entre 2008 et 2023 (soit sur 16 années complètes).

Ce travail permet le suivi précis de plusieurs indicateurs, notamment concernant la production de logements, le paysage, et la consommation d'espaces, et est actualisable chaque année.



- En 2024, le syndicat mixte a :
- poursuivi le travail sur les données 2022 : données complétées suite aux retours des communes (décisions et précisions)
 - complété la base de données avec la géolocalisation et le traitement des permis autorisés en 2023
 - mis en place un travail collaboratif avec les communes, pour répondre aux spécifications de la loi Climat et Résilience : données complétées avec l'information du démarrage des travaux (2021 à 2023)

Suivi et évaluation du SCoT

Le code de l'urbanisme prévoit que les résultats de l'application du SCoT doivent être analysés six ans au plus après la délibération portant son approbation. Le SCoT Montagne Vignoble Bied ayant été approuvé le 6 mars 2019, son évaluation doit intervenir avant le 6 mars 2025. Le syndicat mixte réalise ce travail de suivi et d'évaluation en régie.

Pour rappel, en 2023, le bilan à mi-parcours 2019-2022 a fait l'objet de présentation lors de deux réunions du Comité syndical : présentation des indicateurs de suivi déclinés selon les 4 thématiques pré-définies, et présentation des tendances observées au regard des objectifs du SCoT.

En 2024, le bilan à 6 ans 2019-2024 a fait été formalisé et présenté :

- l'ensemble des indicateurs et des tendances observées ont été mis à jour, puis partagés et débattus lors de la séance du Comité syndical du 11 décembre, via la présentation de « questions évaluatives » : ce travail regroupe l'analyse des 4 thématiques de suivi correspondant à la déclinaison de 50 indicateurs, mise en relief via 18 questions évaluatives
- c'est sur cette base que le rapport d'évaluation correspondant a été rédigé (pour présentation et délibération en séance du Comité syndical du 19 février 2025)



Mission 3 : Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT

Outils pédagogiques : Fiches « Portrait de territoire » déclinées par commune

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le syndicat mixte s'attache à produire, mettre à jour et à partager des documents aux communes.



En 2024, le syndicat mixte a diffusé les fiches « Portrait de territoire » produites en 2023 :

- Fiches « Portrait de territoire » Habitat – volet 2 : données permis 2008-2022
- Fiches « Portrait de territoire » consommation d'espaces : données permis 2008-2022

RDV annuel « élus SCoT »

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation pour une meilleure appropriation des orientations du SCoT, le syndicat mixte a organisé son RDV annuel « élus SCoT » le 27 septembre 2024 :

- Matinée de conférence par le PNRBV (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)
- Après-midi de visite de terrain à Rodersdorf (Suisse)

Rendez-vous ELUS SCOT 2024

Vendredi 27 septembre 2024, à la salle culturelle de Benewähr
« Densification douce en intégrant pleinement l'habitat et l'acte de construire »



Trajectoire ZAN et modification/révision du SCoT

Veille juridique et technique, éléments de méthode et applications sur le territoire du SCoT

En 2024, le syndicat mixte a continué le travail de veille et de décryptage technique et juridique relatif à la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols dans le cadre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) :

→ Décryptage technique et juridique des différents décrets d'application relatifs à la consommation

- | | |
|---|--|
| <p>Décryptage technique et juridique des différents décrets d'application relatifs à la consommation d'espaces et à l'artificialisation des sols</p> <p>Décryptage technique des méthodes et bases de données nationale et régionale de mesure de la consommation d'espaces</p> <p>Définition (adaptation) de la méthode de consommation d'espaces et artificialisation des sols sur le territoire du SCOT (y compris mesure de la renaturation) :</p> <p>> 1 méthode de mesure dans le cadre du suivi du SCOT</p> <p>> + 1 méthode de mesure dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et du ZAN</p> <p>Partage en séance du Comité du 3 avril</p> <p>Présentation des méthodes de mesure définies à la DDT du Haut-Rhin lors d'une réunion technique le 7 juin</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>31</p> |
|---|--|

Territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRAODET, puis à l'échelle du SCoT

Le syndicat mixte a suivi le travail de territorialisation du ZAN dans le SRADET (schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'égalité des territoires), et débuté le travail de déclinaison sur son territoire :

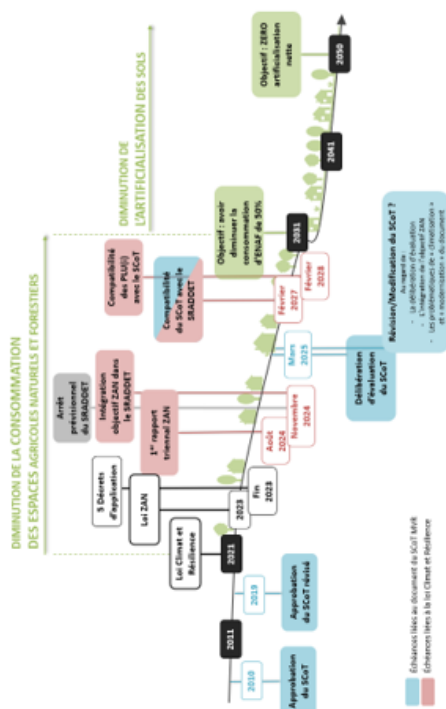
- Suivi des étapes de définition de la trajectoire ZAN du SRADET : participation aux réunions régionales, divers échanges InterScot et rencontres territoriales

- Analyse / définition de la trajectoire ZAN du territoire MVR : présentation des simulations correspondantes en réunion du Bureau du 3 septembre
- Retours en réunion du Comité syndical du 11 décembre

Définition de l'évolution future du document SCoT

Le syndicat mixte a également débuté le travail de définition de l'évolution future à apporter au SCoT :

- Analyse / définition des évolutions à apporter au document SCOT (autres que celles en lien avec le SRADDET) : présentation en réunion du Bureau du 3 septembre, avec intervention de la DDT du Haut-Rhin
- Analyse / choix du type de procédure associée (modification ou révision) : reporté à 2025, notamment dans l'attente du SRADDET modifié



Mener des études/actions complémentaires

Le syndicat mixte mène également d'autres actions de mise en œuvre ou études complémentaires

Mobilité

Depuis 2022, le syndicat mixte inscrit le territoire MVR au **défi « j'y vais à vélo »** pour le compte des deux communautés de communes :

→ En 2024, le comité syndical a délibéré pour l'inscription du territoire pour une nouvelle période de 3 ans.

Le Défi « j'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'automobile durant le Défi.

Il se décline selon 3 défis :

- Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- Le Défi « A l'école, j'y vais autrement ! » (multimodal)
- Les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »



Habitat et « densification douce »

En 2023, les élus du Comité syndical ont souhaité étudier la possibilité de déployer le **dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/DUNTI** proposé par le bureau d'étude Villes Vivantes.

Dans ce cadre,

- Une **étude pré-opérationnelle** a été réalisée et présentée par le bureau d'études Villes Vivantes en séance du Comité du 21 avril



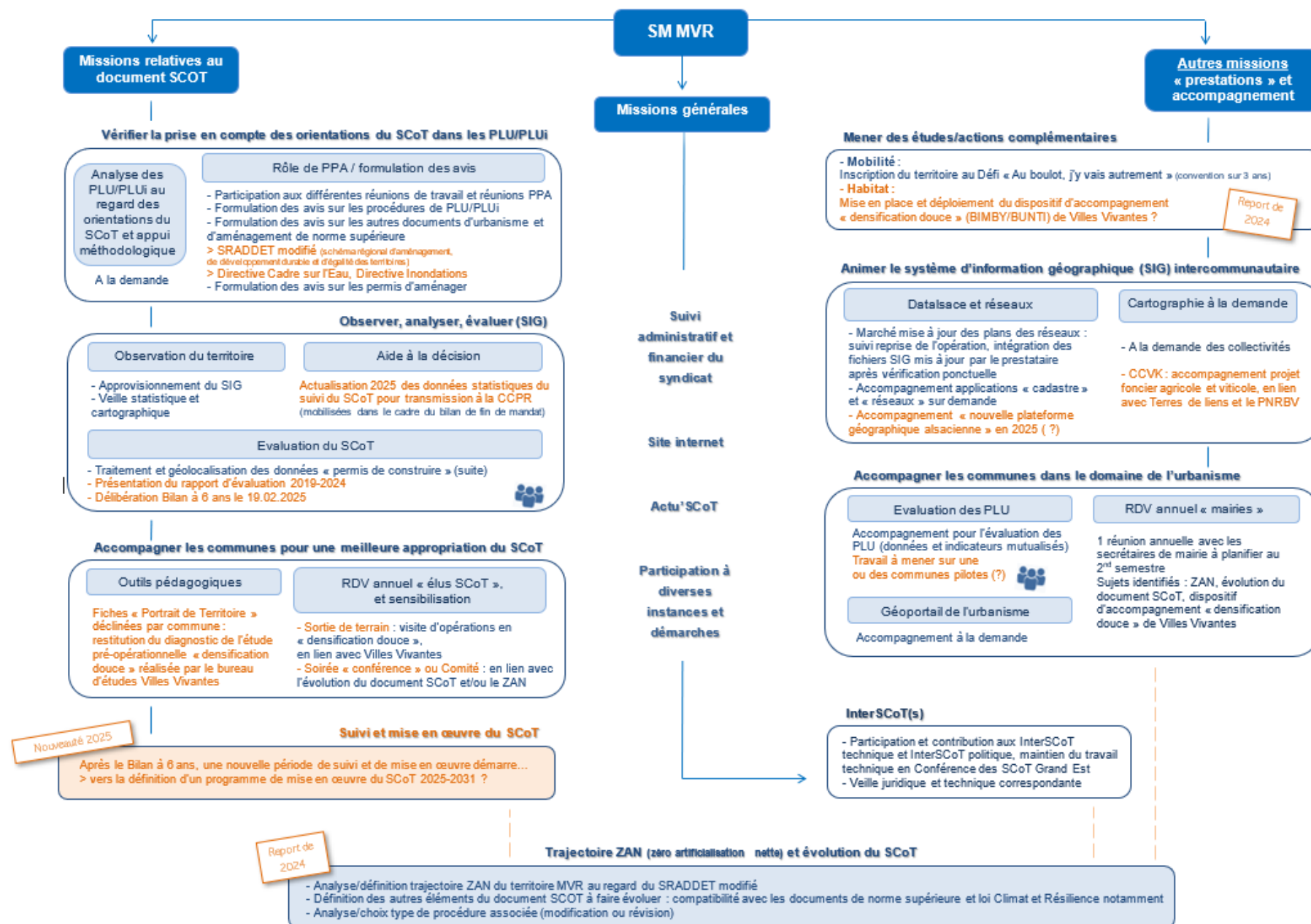
- Le syndicat mixte a **poursuivi le travail d'étude de déploiement du dispositif sur le territoire** :

- Animation des réflexions, partages en réunion du Bureau syndical et du Comité syndical, en Communautés de communes
- Etude des possibilités de subvention et simulations financières associées : rencontres des différents partenaires (Région, CEA, DDT68), recherches et demandes de subventions, simulations techniques selon deux scénarios de déclinaison.



Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble & Ried
1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauville
Tel : 03 85 73 27 21 – www.scot-mvr.org

Programme de travail 2025



Budget primitif 2025

Section de fonctionnement		Pour mémoire		Proposition Vote
DEPENSES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Chap	Libellé			
011	Charges à caractère général	20 429.76 €	14 372.89 €	119 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	- €	- €	- €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	207.11 €	200.00 €
611	Contrats de prestation de service (CDG54/RGPD)	30.00 €	33.92 €	40.00 €
6156	Maintenance (site internet + docaposte + RGS))	2 200.00 €	1 146.46 €	2 000.00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	550.00 €	487.07 €	550.00 €
617	Etudes et recherches	6 000.00 €	6 000.00 €	100 000.00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 250.00 €	473.23 €	1 250.00 €
6188	Autres frais divers	500.00 €	- €	500.00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 500.00 €	326.55 €	1 500.00 €
6238	Divers	100.00 €	- €	100.00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500.00 €	1 697.73 €	3 500.00 €
6234	Réceptions	500.00 €	326.85 €	500.00 €
6261	Frais d'affranchissement	499.76 €	410.98 €	460.00 €
6281	Concours divers (cotisations annuelles)	2 100.00 €	1 762.99 €	2 500.00 €
	Adhésion ADAUHR	- €	- €	4 400.00 €
62878	Remb. Frais à des tiers	1 500.00 €	- €	- €
62871	Remb. Frais à la collectivité de rattachement (CCPR)	- €	1 500.00 €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	117 500.00 €	106 460.87 €	128 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur (archiviste CDG68)	400.00 €	343.61 €	400.00 €
6332	Cotisation FNACL	- €	70.34 €	80.00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	- €	1 652.58 €	2 000.00 €
64111	Personnel titulaire	33 100.00 €	19 645.26 €	19 000.00 €
		18 000.00 €	- €	18 000.00 €
64112	NBI, supplément familial	- €	652.80 €	700.00 €
64131	Rémunération non titulaire	66 000.00 €	44 924.49 €	46 200.00 €
64118	Autres indemnités	- €	6 278.82 €	7 000.00 €
6451	Cotisations URSSAF	- €	21 379.36 €	22 000.00 €
6453	Cotisations retraites	- €	2 926.20 €	3 000.00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	- €	1 816.59 €	2 000.00 €
6455	Cotisations assurance du personnel	- €	1 836.21 €	2 000.00 €
6475	Médecine du travail	- €	230.40 €	250.00 €
6478	Autres charges sociales	- €	4 704.21 €	4 500.00 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	- €	- €	470.00 €
6488	Autres actions sociales	- €	- €	400.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 100.00 €	2 911.57 €	4 300.00 €
65311	Indemnités de fonction (Président)	3 600.00 €	2 594.52 €	3 800.00 €
65313	Cotisations de retraite	- €	316.56 €	- €
65888	Autres (charges exceptionnelles)	500.00 €	0.49 €	500.00 €
66	Charges financières	500.00 €	- €	500.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		142 529.76 €	123 745.33 €	251 800.00 €
023	Virement vers la section d'investissement	5 636.24 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	16 300.00 €	16 282.62 €	16 200.00 €
6811	Dot.amorti.immos incopr. Et corp.	16 300.00 €	16 282.62 €	16 200.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 936.24 €	16 282.62 €	16 200.00 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		164 466.00 €	140 027.95 €	268 000.00 €

Section de fonctionnement		Pour mémoire		Proposition Vote
RECETTES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Chap	Libellé		Réalisé 2024	
13	Atténuations de charges	- €	1 882.47 €	- €
6419	Remboursements CPAM	- €	- €	- €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	- €	1 882.47 €	- €
74	Dotations et participations	121 938.45 €	121 938.45 €	238 577.71 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	121 938.45 €	121 938.45 €	238 577.71 €
75	Autres prdts gestion courante	- €	0.95 €	- €
7588	Autres prod div gestion courante	- €	0.95 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
7711	Dédits et pénalités perçus	- €	- €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		121 938.45 €	123 821.87 €	238 577.71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 525.00 €	21 505.36 €	3 700.00 €
777	Quote part des subv d'invnt transf au cpte de résultat	21 525.00 €	21 505.36 €	3 700.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		21 525.00 €	21 505.36 €	3 700.00 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		143 463.45 €	145 327.23 €	242 277.71 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 002.55 €	21 002.55 €	25 722.29 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		164 466.00 €	166 329.78 €	268 000.00 €
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		26 301.83 €		
		Affectation en recette d'investissement		579.54 €
		Affectation en recette de fonctionnement		25 722.29 €

Section d'investissement		Pour mémoire		Proposition 2025		
DEPENSES		BP 2024	CFU 2024		Report 2024	Vote BP 2025
Chap	Libellé		Réalisé 2024	RAR 2024		
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	579.54 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	- €	- €	- €	12 500.00 €
202	Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	5 000.00 €	- €	- €	- €	12 500.00 €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 000.00 €	- €	- €	- €	13 079.54 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 525.00 €	21 505.36 €	- €	- €	3 700.00 €
13911	Etat et ets. Nationaux		7 024.90 €	- €	- €	- €
13912	Régions		3 000.00 €	- €	- €	1 000.00 €
13913	Départements		3 347.20 €	- €	- €	2 400.00 €
139141	Sub transf cpte résultat commune		- €	- €	- €	- €
139151	Sub GFP de rattachement		8 133.26 €	- €	- €	300.00 €
139158	Sub autre groupements au résultat		- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 525.00 €	21 505.36 €	- €	- €	3 700.00 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		26 525.00 €	21 505.36 €	- €	- €	16 779.54 €

Section d'investissement		Pour mémoire		Proposition 2025		
RECETTES		BP 2024	CFU 2024		Report 2024	Vote BP 2025
Chap	Libellé		Réalisé 2024	RAR 2024		
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	54.44 €	- €	- €	579.54 €
10222	FCTVA	- €	54.44 €	- €	- €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	579.54 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €	- €
1312	Sub Régions	- €	- €	- €	- €	- €
1313	Sub Départements	- €	- €	- €	- €	- €
13151	Groupeement de collectivités (contributions des CC)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		- €	54.44 €	- €	- €	579.54 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 636.24 €	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 300.00 €	16 282.62 €	- €	- €	16 200.00 €
2802	Frais de réal doc d'urba et num cadastre		15 695.77 €	- €	- €	15 700.00 €
281838	Matériel de bureau et matériel informatique		586.85 €	- €	- €	500.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		21 936.24 €	16 282.62 €	- €	- €	16 200.00 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		21 936.24 €	16 337.06 €	- €	- €	16 779.54 €
001	excédent d'investissement reporté	4 588.76 €	4 588.76 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2024		26 525.00 €	20 925.82 €	- €	- €	16 779.54 €
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		-579.54 €				

RIFSEEP – Annexe 1, indemnités de mission et de déplacement



Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Annexe 1 – Indemnités de missions et de déplacement

Pour rappel, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au syndicat mixte le 1^{er} janvier 2021, et actualisé le 3 juillet 2024.

Il convient de compléter le RIFSEEP en précisant les modalités relatives aux indemnités de mission et de déplacement.

Pour ce faire, la présente Annexe 1 au RIFSEEP détermine les modalités relatives aux indemnités ayant le caractère de remboursement de frais.

• Indemnités pour frais de transport des personnes

Textes de référence

- Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001
- Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- Arrêté du 3 juillet 2006
- Arrêté du 14 mars 2022

1. Principe

Remboursement des déplacements nécessités par l'exercice normal des fonctions sous réserve que ces frais n'aient pas déjà été prise en charge.

Il est indispensable d'avoir préalablement l'autorisation du pouvoir hiérarchique et une police d'assurance personnelle garantissant de manière illimitée sa responsabilité civile personnelle.

2. Bénéficiaires

Fonctionnaires, stagiaires et non titulaires de toutes les filières ainsi que les collaborateurs occasionnels bénévoles du service public.

3. Calcul du montant de l'indemnité

Les montants annuels de référence sont fixés par arrêté, ils sont donnés à titre indicatif avec leur valeur au 14 mars 2022 :

Catégorie (puissance fiscale)	Jusqu'à 2000 km	De 2001 km à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8CP et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m3) = 0.15 €
- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 m3) = 0.12 €

Lorsque l'agent a utilisé un véhicule personnel, autre qu'un véhicule terrestre à moteur, il est remboursé des frais occasionnés par cette utilisation sur autorisation du chef de projet du syndicat mixte quand l'intérêt du service le justifie.

L'autorité territoriale peut autoriser le remboursement des frais d'utilisation d'un taxi ou d'un véhicule de location quand l'intérêt du service le justifie. Elle peut également autoriser les frais de stationnement et de péage sur présentation d'un justificatif lorsque l'intérêt du service le justifie.

L'autorité territoriale qui autorise le déplacement choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

L'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou un examen professionnel peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport aller-retour. Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile. Il peut être dérogé à cette disposition dans les cas où l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours.

- **Indemnités de mission**

Textes de référence

- Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001
- Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- Arrêté du 3 juillet 2006
- Arrêté du 22 septembre 2023

1. Principe

Est considéré en mission, l'agent qui se déplace muni d'un ordre de mission pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et familiale pour se rendre en formation au titre de la professionnalisation tout au long de la carrière ou de perfectionnement.

2. Bénéficiaires

Fonctionnaires, stagiaires et non titulaires de toutes les filières ainsi que les collaborateurs occasionnels bénévoles du service public.

3. Calcul du montant de l'indemnité

Les montants annuels de référence sont fixés par arrêté, ils sont donnés à titre indicatif avec leur valeur au 22 septembre 2023 :

- Indemnité de repas : 20 €
- Indemnité de nuitée : 90 € (taux maximum) / 140 € Paris / 120 € commune de la métropole du Grand Paris

L'indemnité journalière de mission se compose de deux indemnités de repas et d'une indemnité de nuitée.

La prise en charge des frais d'hébergements n'est possible que si des frais sont réellement engagés par l'agent (production obligatoire de pièces justificatives).

L'autorité territoriale prendra en charge les frais d'hébergement, de repas et de mission lorsque ces derniers ne sont pas pris en charge par ailleurs.

Les agents en mission à l'étranger bénéficient d'un régime dérogatoire.